

Avis adopté

Séance plénière du 13 janvier 2026

« Anticiper et prévenir les risques liés au *changement climatique* pour les infrastructures »

Déclaration du groupe Familles

Les catastrophes climatiques peuvent entraîner défaillances et dommages généralisés sur les infrastructures essentielles au bon fonctionnement de notre société avec un impact particulièrement élevé pouvant aller jusqu'à des pertes humaines. Les autorités régionales et locales sont en première ligne pour renforcer la nécessaire adaptation des infrastructures au changement climatique. Le présent avis, dans une démarche systémique du sujet, trace la voie pour anticiper, prévenir et satisfaire ainsi l'Agenda 2030, dans lequel la France est engagée, et l'Objectif de développement durable n°9, qui appelle, je cite, à « Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, ..., pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité ».

Notre groupe retient plus particulièrement la préconisation visant à chiffrer les coûts d'investissement et d'adaptation y compris les montants de la dette grise. C'est seulement sur cette base, la plus précise possible, que les décideurs pourront arbitrer et planifier les opérations à conduire.

La préconisation 18 a été l'objet d'un compromis difficile concernant la circulation des poids lourds sur le réseau routier secondaire pour éviter les péages sur autoroute. Le principe retenu doit guider les décisions à prendre en urgence : il en va aussi de la sécurité des habitants des villes et villages traversés lorsqu'il n'existe pas de déviation. Ce principe « utilisateur-payeur » entraînerait un transfert de charge : le coût d'usage du réseau, aujourd'hui assumé par le contribuable, serait à la charge des usagers. Cela devrait assez naturellement modifier les choix d'itinéraires des professionnels du transport routier.

Le Groupe Familles **a adopté l'avis.**